

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.Africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Quatorzième session ordinaire

26- 30 janvier 2009

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Ex.CL/481(XIV)

**RAPPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES, 14 JANVIER 2009, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.Africa-union.org

CONFERENCE EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES

AFRICAINS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

11-14 janvier 2009

Addis-Abeba (Ethiopie)

ECO/Extra/CAMEF/MIN/Draft/Rpt (I)

RAPPORT DES MINISTRES

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

1. La réunion ministérielle de la Conférence extraordinaire des Ministres africains de l'Economie et des Finances (CAMEF) s'est tenue au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie), le 14 janvier 2009. Cette réunion était présidée par S.E.M. Titi Pierre, Ministre-délégué au Ministère des Finances en charge du budget du Cameroun.

II. PARTICIPATION

2. Les Etats membres suivants ont participé à la réunion : Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Guinée Équatoriale, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda Rwanda, RASD, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) ci-après ont également assisté à la réunion: Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté économique des États sahélo-sahéliens (CEN-SAD), Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Les institutions suivantes étaient également représentées : Banque africaine de développement, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. Le Commissaire en charge des Affaires économiques, Dr. Maxwell Mkwezalamba a, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine (UA), souhaité la bienvenue aux Ministres et aux experts, qui se sont fait un devoir de participer à la conférence et a déclaré que leur participation soulignait l'importance qu'ils attachaient au programme d'intégration de l'Afrique. Il a défini les objectifs de la conférence, à savoir, examiner le projet de Protocole et les statuts portant sur la création de la Banque africaine d'investissement, la possibilité de mettre en place la Bourse des valeurs panafricaine, l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action pour la micro-finance en Afrique et les sources alternatives de financement de l'Union africaine. Il a longuement parlé des avantages qui pourraient être obtenus si les études étaient réalisées et a en outre demandé aux ministres d'examiner attentivement les recommandations des experts. Pour conclure, il a réitéré ses remerciements aux Ministres qui, en dépit de leurs programmes chargés, se sont accordé le temps de venir débattre de ces questions importantes et a souhaité plein succès aux travaux de la conférence.

5. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, a rappelé l'importance de la Conférence des Ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques centrales tenue à Tunis (12 novembre 2008), ainsi que les stratégies que l'Afrique devrait mettre

en place afin d'atténuer l'impact de la crise financière sur le commerce et le flux d'investissements. Il a rappelé aux Ministres qu'un Comité de Dix, tel que décidé par la réunion de Tunis, se réunirait le 16 janvier 2009 au Cap (Afrique du Sud), pour définir la position de l'Afrique sur l'impact de la crise financière et le rôle que devrait jouer l'Afrique dans la nouvelle architecture financière à présenter à la prochaine réunion du G-20. Il a souligné la nécessité pour les pays africains de prendre les mesures requises pour intensifier la mobilisation des ressources nationales ainsi que le rôle que jouerait la Banque africaine d'investissement. Il a par ailleurs insisté sur l'importance des institutions de micro-finance dans le développement des économies rurales. Finalement, il a mis l'accent sur la fructueuse collaboration établie entre la CEA et la Commission de l'Union africaine.

6. Dans son allocution d'ouverture, M. Mekonnen Menyazewal, Ministre d'Etat chargé des Finances et du Développement économique de la République fédérale et démocratique d'Éthiopie, a souhaité la bienvenue à tous les participants et mis l'accent sur l'importance de la conférence. A son avis, les débats étaient axés sur deux volets, à savoir, le renforcement de la capacité de l'Union africaine à s'acquitter de son mandat et le renforcement et la diversification du secteur financier pour appuyer le programme d'intégration. Par conséquent, les ministres sont appelés à procéder à un examen critique des recommandations émanant des études, à examiner minutieusement les problèmes et à aboutir à des conclusions pratiques.

IV. ELECTION DU BUREAU DE LA REUNION DES MINISTRES

7. Puisque la présente Conférence extraordinaire fait suite à la réunion ordinaire de CAMEF tenue à Yaoundé en novembre 2006, les Ministres ont décidé de conserver le même Bureau tel qu'il a été élu par la Conférence ordinaire et composé comme suit :

Présidence	:	Cameroun
1 ^{er} Vice-président	:	Malawi
2 ^{ème} Vice-président	:	Algérie
3 ^{ème} Vice-président	:	Ghana
Rapporteur	:	Kenya

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Les Ministres ont examiné et adopté l'ordre du jour suivant :

- i) Ouverture de la Conférence ;
- ii) Election du Bureau ;
- iii) Adoption de l'ordre du jour ;
- iv) Examen du Rapport et des principales recommandations de la réunion des Experts ;
- v) Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion des experts juridiques ;
- vi) Examen et adoption du rapport de la réunion ministérielle, des Déclarations et des résolutions ;

- vii) Questions diverses ;
- viii) Clôture.

VI. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion des experts

9. Le Président de la réunion des Experts, M. Simon-Pierre Omgba-Mbida, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Cameroun a présenté le rapport des Experts. Le rapport est subdivisé en quatre sections :

- i) Etude du rapport sur la possibilité de créer la bourse panafricaine des valeurs ;
- ii) Etude des sources alternatives de financement de l'Union africaine ;
- iii) Etude sur l'élaboration de la feuille de route et du plan d'action pour la micro-finance en Afrique ;
- iv) Examen du projet de Protocole et des Statuts de la Banque africaine de développement.

Examen de l'étude sur la possibilité de créer la Bourse panafricaine des valeurs

10. Dans son exposé, le Président a indiqué que les experts ont examiné une étude préparée par la Commission de l'Union africaine sur la possibilité de créer la Bourse panafricaine des valeurs ainsi que les recommandations de l'atelier des Experts qui s'est déroulé sur cette question en novembre 2008. Il a déclaré que cette étude a été réalisée en application de la décision Assembly/AU/Dec. 109(VI) prise à Khartoum en janvier 2006. Cette étude a relevé que les 25 bourses africaines existantes, dont deux sous-régionales, représentent ensemble moins de 2% de la capitalisation boursière et que la plupart ont une liquidité faible, avec un nombre peu élevé d'entreprises cotées et un volume de transaction très limité. Compte tenu de ces données, des expériences constatées en Afrique et dans le monde d'intégration boursière ainsi que des contraintes et obstacles identifiés, l'étude propose cinq (5) options différentes pour l'intégration des bourses africaines existantes.

11. La réunion a été informée que lors d'un atelier de validation de l'étude organisé par la Commission en novembre 2008 les Experts ont recommandé l'option d'une approche graduelle. L'harmonisation du cadre juridique et fiscal, la libéralisation des taux de change et des mouvements des capitaux, des systèmes de paiements et de réglementation etc. déterminera, entre autres, la réalisation de cette option.

Débats

12. S'agissant de ce point, les Ministres ont félicité la Commission pour avoir réalisé cette étude. Ils ont déclaré que l'étude était pertinente puisqu'elle vise l'intégration économique et financière de l'Afrique. Dans leur débat, les Ministres ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la faible performance actuelle des bourses existantes. Ils ont cependant souligné que l'activité boursière est essentiellement de nature privée et que le processus d'intégration des bourses existantes doit être orienté par les besoins des opérateurs de ces marchés. Tout en relevant la nature complexe des opérations boursières, les ministres ont indiqué leur préférence pour une approche graduelle pour l'intégration des marchés boursiers en Afrique.

Recommandations

13. A l'issue des travaux, les Ministres ont formulé les recommandations suivantes :
- a. Les conclusions et recommandations de l'atelier des Experts, organisé par la Commission du 6 au 8 novembre 2008 doivent être prises en considération car elles reflètent les points de vue des professionnels des marchés boursiers ;
 - b. L'option d'une approche graduelle pour l'intégration des bourses de valeurs africaines doit être retenue. Les acteurs économiques concernés (bourses, organismes de régulation, émetteurs et investisseurs, intermédiaires boursiers, Association des bourses de valeurs africaines, etc.) doivent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de cette approche ;
 - c. Le renforcement des bourses nationales et sous-régionales existantes, ainsi que des initiatives d'intégration régionale en cours, est une condition préalable. Ce renforcement passe par l'adoption de mesures juridiques et fiscales adéquates, l'harmonisation des cadres juridiques et fiscaux, la coordination des organismes de réglementation des normes comptables des systèmes de paiements et de réglementation.
 - d. La réalisation d'une étude complémentaire pour promouvoir l'option retenue d'une réalisation graduelle de l'intégration des bourses africaines. Cette étude qui doit être menée sur la base des expériences du fonctionnement des marchés boursiers existants doit comporter la définition de la conception de la bourse panafricaine, les modalités de mise en œuvre et la voie à suivre, le coût global de réalisation, sa répartition entre les parties prenantes et un plan de mise en œuvre ;
 - e. Les Etats membres qui n'ont pas créé de bourses mobilières doivent être encouragés à le faire. Les efforts de ces pays doivent être soutenus par les Etats membres qui ont déjà des bourses mobilières, ceux-ci doivent examiner la manière dont ils pourraient les assister dans la création des bourses.

Examen de l'étude sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine

14. S'agissant de cet important point, le Président a dans son exposé résumé brièvement l'étude réalisée par la Commission sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine. L'étude a relevé les lacunes ainsi que la dépendance excessive vis-à-vis des financements extérieurs du Budget de l'Union africaine. Il a souligné que le mécanisme actuel de financement des activités de l'UA, qui est tributaire des contributions statutaires des Etats membres et des contributions des partenaires au développement, comportait de nombreuses insuffisances, d'où la nécessité de procéder à l'étude sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine. Il a indiqué que plusieurs études entreprises sur le financement de l'Union africaine ont proposé les prélèvements sur les importations, les polices d'assurance, les voyages internationaux, les exportations d'hydrocarbures, le secteur privé et les touristes ; ces propositions ont été soumises pour examen aux Etats membres en vue d'évaluer les incidences qu'elles pourraient avoir sur les économies nationales.

15. Insistant sur les options proposées dans l'étude, il a mis l'accent sur les avantages et les inconvénients de chacune de ces options ainsi que sur les bénéfices qu'elles pourraient apporter une fois mise en œuvre.

16. Le Président a informé la réunion que les études montrent que sur les huit propositions de sources alternatives de financement contenues dans les études précédentes, six sont viables et n'ont aucun impact négatif sur les économies des Etats membres. Il a également mentionné qu'une des six propositions, celle relative au prélèvement sur les importations est difficile à mettre en œuvre à court terme. A la fin, il a informé la réunion que l'étude de la Commission propose les quatre options suivantes pour examen :

- a) Le prélèvement sur les voyages internationaux qui, associé à un financement du secteur privé, pourrait rapporter chaque année 123 millions de dollars EU ;
- b) Le prélèvement basé sur la structure des exportations des Etats membres qui, conjugué avec un financement du secteur privé, pourrait permettre d'engranger 130 millions de dollars EU par an ;
- c) La taxe sur les exportations d'hydrocarbures qui, associée à un financement du secteur privé, pourrait rapporter 160 millions de dollars EU par an ;
- d) Le prélèvement sur les primes d'assurance qui, de pair avec le financement du secteur privé, pourrait rapporter 220 millions de dollars EU par an.

Débat

17. Les ministres ont félicité la Commission de l'Union africaine pour avoir réalisé cette importante étude. Cependant, les Ministres ont reconnu que les Etats membres ont besoin de plus de temps pour examiner cette étude ainsi que les recommandations proposées par la Commission de l'Union africaine en raison des répercussions qu'elles peuvent avoir sur leurs économies. Les Ministres ont pris note des options proposées par l'étude et ont convenu qu'en plus de ces options, il est nécessaire d'explorer également d'autres sources alternatives de financement. Les Ministres ont par ailleurs réaffirmé qu'il faut que:

- a) les Etats membres fassent preuve de volonté politique pour honorer leurs obligations financières;
- b) les Etats membres adoptent des mesures économiques et de développement visant à réaliser une croissance économique qui renforce leur capacité à s'acquitter de leurs obligations financières ;
- c) l'Union africaine prenne des sanctions plus contraignantes à l'encontre des Etats membres qui ne s'acquittent pas de leurs obligations financières.

Recommandations

18. A l'issue d'un long débat sur ce sujet, les Ministres ont fait les recommandations suivantes:

- a. Transmettre l'étude aux Etats membres pour examen approfondi, pour qu'ils soumettent des observations sur les options proposées et des suggestions sur les autres sources alternatives de financement;
- b. Les Etats membres doivent transmettre leurs observations et propositions à la Commission de l'Union africaine au plus tard le 15 septembre 2009;
- c. Demander à la Commission de prendre en compte les recommandations issues des consultations menées au sein des Etats membres dans la nouvelle étude et de présenter le nouveau document à la session extraordinaire de la Conférence des Ministres africains de l'économie et des finances de novembre 2009 ;
- d. Les résultats de la Conférence extraordinaire des Ministres africains de l'économie et des finances doivent être présentés à la Conférence de l'UA en janvier 2010.

Le rapport de l'étude sur l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action pour la microfinance en Afrique

19. Le Président de la réunion des experts a résumé l'étude réalisée par la Commission sur la microfinance ainsi que les résultats d'un atelier de validation d'une étude qui s'est tenu à Dakar, Sénégal, en juillet 2008. Il a mis en exergue un nouveau type d'organisation des échanges; la microfinance est une véritable source de création d'emploi et d'investissement en Afrique. Il a en outre informé la Conférence de la stratégie et du plan d'action de la Commission contenus dans l'étude.

Débats

20. Les Ministres ont félicité la Commission de l'Union africaine pour avoir réalisé cette étude et ont insisté sur l'importance de la microfinance dans le développement du continent. Toutefois, les Ministres ont demandé un examen plus approfondi des recommandations proposées par l'étude et des clarifications sur la recommandation relative à la création du Fonds de garantie.

21. Les Ministres ont reconnu l'importance des institutions de microfinance qui accordent des prêts à des conditions favorables. Les Ministres ont également indiqué que les accords de PPP (partenariat public - privé) doivent s'étendre aux activités des institutions de microfinance et ne pas être limités aux projets d'infrastructure.

Recommandations:

22. Après un échange de points de vue sur cette question, les Ministres ont pris note de l'étude faite par la Commission de l'Union africaine et fait les recommandations suivantes:

- La nécessité d'approfondir l'étude et d'y intégrer les expériences des Etats membres;
- Le recensement des institutions de microfinance existantes pour l'échange et le partage des expériences.

- La réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un Fonds de garantie.

Etude du projet de Protocole de la Banque africaine d'investissement

23. Le Président du Bureau a présenté le rapport de la réunion des experts juridiques sur le Protocole et la Banque africaine d'investissement. Il a mis en exergue la principale structure de l'instrument, mettant l'accent sur l'essentiel de son contenu

Débats

24. Les Ministres ont félicité les experts juridiques pour leur rapport. Ils ont également félicité la Libye pour l'appui qu'elle a fourni au Comité directeur de la Banque africaine d'investissement. La préoccupation relative au concept des pays à faible revenu a été exprimée par une délégation.

Recommandations

25. A la fin des travaux, les Ministres ont fait les recommandations suivantes :
- i. Le projet de Protocole doit être soumis à la Conférence de l'UA en février 2009 ;
 - ii. Le projet des Statuts doit être transmis aux Etats membres pour qu'ils fassent leurs observations et recommandations. La Commission de l'Union africaine doit recevoir ces observations avant le 1^{er} mai 2009 et une réunion devra être organisée en vue d'examiner les Statuts révisés. Cette réunion rassemblera les experts juridiques, économistes et financiers.

Questions diverses

26. Le représentant du gouvernement de la Libye a informé la réunion que le gouvernement de la Libye organisera et financera la prochaine réunion des experts.

V. CEREMONIE DE CLOTURE

27. Dans son allocution de clôture, le D^r Maxwell Mkwezalamba, le Commissaire en charge des questions économiques, a exprimé sa profonde et sincère gratitude aux Ministres des finances et du développement économique, pour la qualité exceptionnelle de leur collaboration avec l'UA qui a permis de faire de cette réunion extraordinaire un succès. Il a également remercié les experts, la CEA, la BAD, le Gouverneur de la Banque de Libye, les Ambassadeurs ainsi que le personnel de la Commission de l'Union africaine qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué au succès de cette réunion.

2009

Rapport de la Session Extraordinaire de la Conference des Ministres le l'Economie et des Finances, 14 Janvier 2009, Addis-Abeba (Ethiopie)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3210>

Downloaded from African Union Common Repository